

CAHIER DE REVENDICATIONS 315.01 : 2023 – 2024

FGTB – CSC - CGSLB

1. Pouvoir d'achat

°Attribution de la prime du pouvoir d'achat de 750 euros pour tous les travailleurs du secteur

°Mise en œuvre d'un trajet d'augmentations supplémentaires des salaires minimums

2. Chômage temporaire

°Adaptation au 01/12/2022 du montant de l'indemnité complémentaire vers 12.76 euros par jour de chômage (sans préjudice aux systèmes plus avantageux au niveau de l'entreprise) et indexation automatique au futur

°Compensation de la perte de revenu à cause de la diminution des indemnités de chômage temporaire de 65 à 60 %

3. Mobilité

°Augmentation de l'intervention patronale dans les frais de transport

°Augmentation de l'indemnité vélo au maximum légal de 0.27 euro par km.

4. Missions

Elaborer cadre sectoriel pour les missions étrangères

5. Télétravail

Elaborer cadre sectoriel pour le télétravail

6. Formation

Un droit individuel de 5 jours de formation par an

7. Jour férié

Jour férié supplémentaire le 8 mai

8. Congé de carrière

Instaurer un système de congé de carrière de 1 jour à partir de l'âge de 55 ans, 2 jours à partir de 58 ans ; 3 jours à partir de 60 ans

9. Crédit-temps et emplois de fin de carrière

°Droit maximal au crédit-temps, temps plein et mi-temps

°Prolongation maximale de tous les systèmes de crédit-temps fin de carrière

10. RCC

Prolongation maximale de tous les systèmes existants

11. Pension complémentaire

Pension extra-légale pour tous les travailleurs occupés dans les entreprises ressortissant à la CP 315.01